LA STATION DES KARELLIS

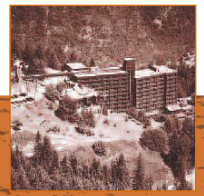

LA STATION DES KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

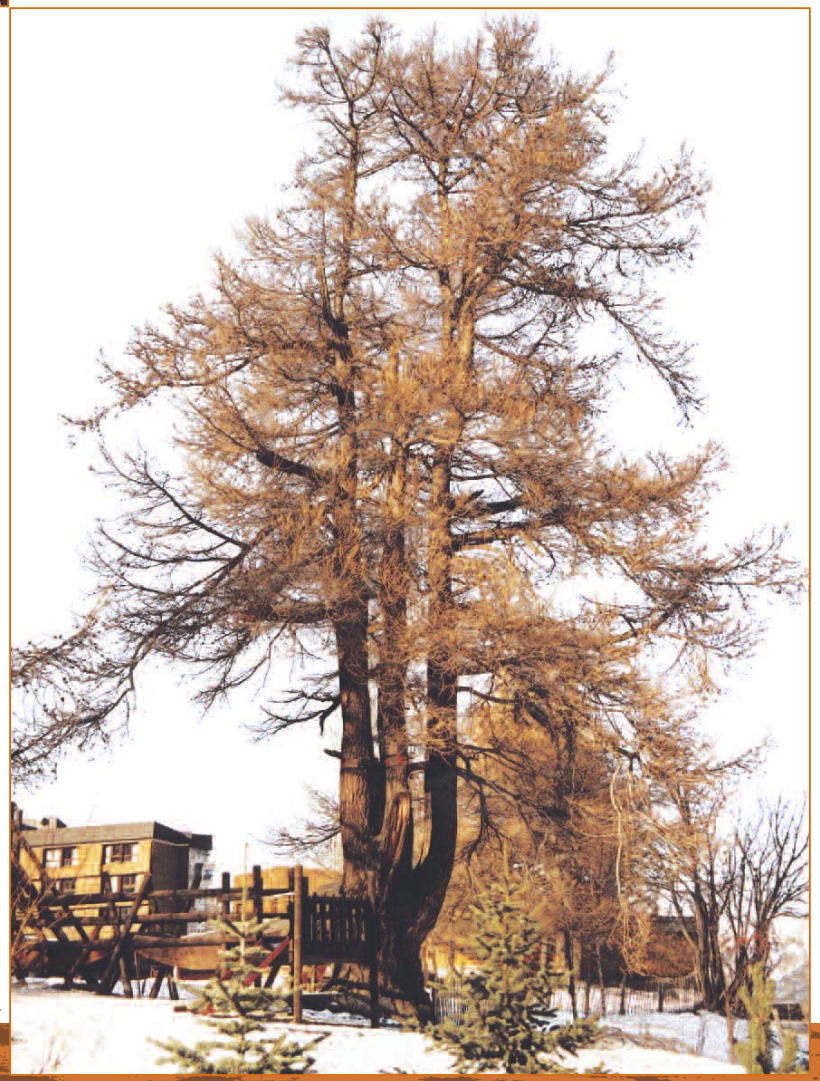

Edition : Janvier 2002

Sommaire

Introduction

Par Pierre Lainé
Fondateur de l'Association Renouveau et de la Station des Karellis

1ère Partie

La Station des Karellis un exemple de développement harmonisé
Par Pierre Lainé - *Fondateur*

• Chapitre 1 : Rêve ou Utopie ?

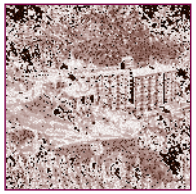

• Chapitre 2 : Un aménagement dans quel but ?

2ème Partie

Les Karellis, 40 ans d'histoire
Par Jean Verney - *Maire de la Commune de Montricher-Albanne*

Les Karellis, une opération de développement durable
Par Yves Magnin - *Directeur de la Station des Karellis*

Edition Janvier 2002 - Tirage : 1000 exemplaires
Imprimerie SALOMON - St Jean de Maurienne - Tél. 04 79 64 00 62
Crédits photos : Agence NUTS - F. Lainé - M. Frumillon

Introduction

Ce document concerne une expérience d'Aménagement et de Développement, celle de la Station des Karellis. Bien que cette expérience soit relativement modeste dans son ampleur, elle témoigne cependant de motivations et de caractères particuliers qui en font une expérience exceptionnelle. La Station se place en contradiction (mais non pas toujours en opposition) avec des réalisations établies dans le même secteur d'activité, c'est à dire les Stations de tourisme plus particulièrement celles édifiées en montagne à haute altitude. Sa réussite montre qu'il est possible de prendre des voies autres que celles de l'ultra libéralisme tel que nous le connaissons dans l'aménagement et le fonctionnement de la plupart de ces Stations de tourisme.

Les critiques formulées à l'époque de la mise en œuvre du projet, puis le passage par le renouvellement de la Convention entre la Commune de Montricher-Albanne et le Concessionnaire "Renouveau", méritent que l'on fasse aujourd'hui à la fois un rappel du contexte de la création de la Station, une analyse de son fonctionnement et une présentation d'éléments qui montreront sa réussite.

Si la réussite de la Station des Karellis est aujourd'hui reconnue ce document permettra de mieux saisir à la fois l'importance du défi et les raisons du succès.

Pierre LAINÉ
Fondateur de l'Association Renouveau
et de la Station des Karellis.

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

• Chapitre 1 : Rêve ou Utopie ?

- Le contexte de la mise en œuvre des Karellis

- Le modèle dominant des nouvelles stations d'altitude

- La motivation

- La recherche d'un site et les moyens de mise en œuvre

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

Le contexte de la mise en œuvre des Karellis

Pour comprendre la raison d'être de l'expérience des Karellis, il me semble nécessaire de porter le regard sur le contexte des années soixante et soixante-dix, dans lequel elle a pris corps.

En premier, le fait, à cette époque, d'une aspiration de plus en plus forte de familles et d'individus français aux revenus modestes ou moyens, de bénéficier de vacances d'hiver. Pour répondre à ce souhait, les organismes que l'on appelait à l'époque de "Tourisme social" (aujourd'hui "Tourisme associatif") ont créé des Centres et Villages de vacances en montagne. Cette action fut favorisée par l'accès à de nombreuses aides "à la pierre" et des taux d'intérêt relativement bas. La situation se transformera plus tard lorsque les aides "à la pierre" diminueront et que les aides "à la personne" s'amenuiseront elles aussi. Les créations du Tourisme associatif deviendront alors plus rares. Quoi qu'il en soit, à l'époque de la préparation des Karellis (en 1973) "la demande" des familles à revenus modestes ou moyens se révélait forte, alors que "l'offre" était encore relativement réduite.

En second, la multiplication des nouvelles Stations de sports d'hiver, répondant, elles à la demande de personnes aux revenus plus élevés que celles fréquentant les installations du Tourisme associatif. Cette demande provenant non seulement de France mais aussi d'autres pays.

La vogue des sports d'hiver avait débuté avant-guerre dans des "Stations villages" en moyenne altitude. L'après-guerre verra l'amorce de Stations de types nouveaux situées à plus haute altitude que les précédentes, parfois au-dessus de mille-huit-cents mètres. L'apogée de ce phénomène, alors appelé "la ruée sur l'Or blanc", se situera entre le milieu des années soixante et la fin des années soixante-dix. Puis, la situation se modifiera en raison de l'excès de constructions et de la crise économique.

La diversité des types de ces nouvelles stations d'altitude, bâties sur des sites vierges, ne cache pas le fait qu'elles correspondent à peu près toutes à un modèle dominant. Il convient de tracer quelques traits de ce modèle pour pouvoir le comparer avec celui des Karellis.

Le modèle dominant des nouvelles Stations d'altitude.

Ces Stations dites de Sports d'Hiver s'efforcent en fait de fonctionner aussi au cours de l'Été pour mieux amortir les énormes investissements et assurer une certaine pérennité des emplois. On peut en présenter quelques traits sommaires :

- Leurs caractères de mise en œuvre, issus de l'économie libérale, (alors que les Karellis sont marqués par l'économie sociale) s'expriment dans un cadre légal d'urbanisation, lequel à mesure de la multiplication de ces stations a comporté un nombre toujours plus grand de règles.

Quel que soit l'aménageur, Commune, Département, groupes privés ou groupes mixtes, le foncier constitue l'élément déterminant de l'opération. Les aménageurs en sont, ou en deviennent propriétaires. Ils en définissent l'utilisation puis le viabilisent. Ensuite, selon leurs capacités et leurs objectifs, ils le cèdent à des promoteurs, ou l'utilisent eux-mêmes pour la construction des volumes destinés à l'hébergement et aux services dans le cadre des réglementations concernées.
Le foncier sur lequel s'exercent les activités de glisse est utilisé sous des conditions différentes de celles du sol constructible.

- Les promoteurs, quand le champ leur est laissé libre, construisent et équipent. Ils vendent ou ils louent. Spéculations foncières, immobilières ou commerciales se développent de même la libre concurrence. Généralement c'est la promotion immobilière qui est le moteur de la croissance de la Station. Cette promotion immobilière se trouve cadrée par la logique financière. Celle-ci oriente les projets de construction vers des studios, des appartements, des chalets, qui peuvent être vendus ou loués. Elle s'intéresse moins aux formules hôtelières et à celles de villages de vacances en pension complète. Or ce sont ces formules qui sont les plus génératrices d'emplois.

- La maîtrise (relative) du fonctionnement de la Station est assurée suivant le rôle joué par les aménageurs au travers de cahiers des charges et de conventions. Sauf dans les Stations intégrées, on peut souvent constater qu'il est malaisé de coordonner les différents acteurs gestionnaires dans une Station du modèle dominant. Cette difficulté vient de ce que ces acteurs se trouvent dans la plupart des cas en concurrence directe. Ils se sentent alors peu concernés par la gestion générale de la Station.

C'est avec ce modèle dominant qu'une bonne part des Collectivités locales concernées a réussi avec plus ou moins d'ampleur son développement économique, social et culturel. Cela s'est traduit :

- Sur le plan économique par l'établissement d'activités commerciales diverses avec des rentrées nouvelles d'impôts donnant à la Commune des moyens financiers pour l'investissement et la création de services.

- Sur le plan social par des emplois et divers avantages pour les habitants.

- Sur le plan politique, au meilleur sens du terme, par le maintien de la maîtrise par la Communauté autochtone de son destin et de la conservation de réserves foncières.

Cependant, ce n'est pas le cas de toutes les Collectivités locales concernées. Certaines n'ont pas réussi à tirer d'avantages décisifs pour leur développement. On peut noter çà et là une perte de richesses foncières sans compensations évidentes, une part négligeable ou très minoritaire d'emplois permanents à forte responsabilité pour les demandeurs locaux, une perte de maîtrise du devenir par la difficulté de jouer un rôle dans les décisions concernant la Station, un surendettement de la commune conduisant à des impasses, et l'on pourrait encore citer d'autres effets peu positifs.

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

Face à ce modèle dominant, celui d'un "Aménagement-développement harmonisé" se présente, au niveau théorique comme une autre voie plus favorable à un développement de nature humaniste. Une "Utopie", ont dit certains à son propos. Or l'Utopie ne signifie pas irréalisme mais plutôt ce qui est à inventer[1]. Il n'y a de progrès que par une projection de l'étude et de la réflexion hors sentiers des habitudes et des normes acquises. L'aménagement touristique en général et l'établissement des Stations en particulier restent conditionnés par des modèles qu'il conviendrait de contester. Le but de cette contestation étant qu'une meilleure harmonie s'établisse dans les réponses apportées par l'aménagement aux aspirations et besoins respectifs des Collectivités d'accueil, des partenaires de l'aménagement et de la gestion, des agents du Tourisme et des utilisateurs.

Motivations

Quels étaient donc les éléments de mes motivations pour me lancer dans une aventure aussi risquée ? Je les évoque ici succinctement :

- Mon désir de répondre aux besoins déjà évoqués de séjours de vacances en montagne pour des familles aux revenus modestes. Plus particulièrement de donner des solutions au problème du coût élevé de la pratique des sports d'hiver, par exemple pour l'utilisation des engins de remontées mécaniques.

- Ma réaction contre les carences sociales qui apparaissaient dans la gestion des Stations du modèle dominant. J'avais analysé ces carences qui se nommaient : mauvaises conditions de travail des employés du Tourisme, surcharge d'heures de présence, jours de congés non respectés et déficience de logements convenables et situations sanitaires critiques, notamment pour les saisonniers du Tourisme. Certes, ces situations ne se révélaient pas dans toutes les Stations, elles étaient cependant bien visibles ici ou là. Je souhaitais alors démontrer qu'il était possible dans une expérience de gestion de limiter ou supprimer ces maux.

- Mon constat que des Stations du modèle dominant ne favorisaient pas un véritable développement équilibré pour les Communautés d'accueil. J'avais écrit à l'époque des textes qui posaient l'interrogation sur les buts de l'aménagement touristique : un aménagement touristique pour quoi faire et au profit de qui ? J'avais aussi énoncé des thèses sur l'aménagement touristique et de Développement touristique Harmonisé. Je conservais de plus en moi le grand désir de leur trouver un champ d'application afin de démontrer qu'une alternative était possible aux modes d'aménagement et de fonctionnement des grandes Stations classiques.

La recherche d'un site et des moyens de mise en œuvre.

Je disposais dès la fin des années soixante d'un programme théorique succinct établi avec les principes du "Développement touristique harmonisé ". Ce programme devait me permettre de sensibiliser d'éventuels partenaires financiers et d'autres gestionnaires et d'intéresser une Collectivité locale.

[1] Utopie vient du Grec U = non et topos = lieu. Ainsi que le dit Roland Dufour, l'Utopie signifie ce qui n'est encore nulle part réalisé mais qui pourrait l'être et devrait l'être. in "Des Mythes du loisir et du Tourisme". CHET Aix-en-Provence.

Je ne me lançai pas à l'aveuglette, je m'appuyai sur l'expérience de l'Association "RENOUVEAU" que j'avais fondée en 1954 et qui possédait à l'époque plusieurs villages de vacances dont deux pouvaient préfigurer la Station expérimentale. J'avais en outre, le soutien du Conseil d'Administration de "RENOUVEAU" et de mes plus proches collaborateurs auxquels je rends hommage.

Dès cette époque j'avais entrepris une recherche d'un site vierge et d'une Commune favorable au projet. Des critères avaient été fixés concernant l'accessibilité, l'orientation, l'altitude, l'enneigement, et l'espace disponible. L'objectif visait à la création d'une Station d'un volume maximum de cinq mille lits. Il ne pouvait s'agir en effet pour une telle expérience de tenter une création de grande envergure.

C'est dans plusieurs départements alpins que je conduisis ma recherche en découvrant des sites intéressants encore non exploités (certains l'ont été depuis) peu cependant répondaient à l'ensemble des critères. Je crus trouver ce que je cherchais dans la vallée de BELLEVILLE, sur un site " les Choumes " situé en dessous de l'actuelle Station des MENUIRES et un autre encore plus bas. Le Maire à l'époque était Joseph FONTANET, il était aussi Ministre. Il souhaitait cette implantation. Malheureusement, le principal promoteur à l'œuvre pour la construction des MENUIRES, n'était pas favorable. Le projet échoua. Des Conseillers généraux, et notamment Monsieur Pierre DUMAS, m'orientèrent alors vers les Communes fusionnées de MONTRICHER-ALBANNE.

La Commune de MONTRICHER-ALBANNE souhaitait la création d'une Station. Elle avait déjà eu des contacts avec des promoteurs qui s'étaient avérés sans fiabilité. Les objectifs sociaux et économiques du programme obtinrent l'approbation du Conseil Municipal. Ils correspondaient bien à ses souhaits. L'innovation ne l'effrayait pas. On décida de travailler sur les termes d'un accord.

Le travail de préparation s'effectua avec l'aide des services du Département. Le Préfet de l'époque, et le Président du Conseil Général approuvaient ce projet et ils le soutinrent.

Parallèlement s'étudiaient les estimations du coût de l'opération et j'élaborai le plan de Financement. Des assurances me furent données par la Direction du Tourisme, la Caisse Nationale d'Allocations familiales et divers financiers sociaux. Une étude des emprunts nécessaires fut menée par la Caisse Centrale de Crédit Coopératif, qui prit aussi en charge la responsabilité de la gestion du financement. Le cadre juridique étant étudié par l'Union

Coopérative des Équipements de Loisirs (U.C.E.L.) et la mise au point définitive de la convention et des cahiers des charges, par la Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie, suivant les accords établis entre la Commune de MONTRICHER-ALBANNE et l'Association "RENOUVEAU" qui devenait concessionnaire du site. La convention fut signée le 18 Décembre 1973. Je souhaite, ici, rendre hommage aux Maires successifs de Montricher-Albanne, Aimé PASQUIER, Émile VOUTIER, Jean VERNEY, sans lesquels le projet n'aurait pu prendre corps et qui ont ensuite œuvré sans faille, avec leurs Conseils Municipaux, pour la réussite de la Station. Par ailleurs il convient de souligner que si la Station des Karellis a pleinement atteint ses objectifs dans le quotidien, c'est grâce à la très grande compétence de son Directeur Yves MAGNIN. Enfin, je remercie les partenaires associatifs et responsables de services pour leur fructueuse collaboration.

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

• Chapitre 2 :
Un aménagement dans quel but ?

- Aménagement et Développement
- Quelques informations sur le Développement harmonisé
- L'application du Développement harmonisé au Tourisme
- Finalités
- Structures
- Relations avec l'environnement
- Evolution dans le temps
- Comportements

Un exemple de développement harmonisé

Aménagement et Développement

L'aménagement est dit-on au service du développement. Reste à savoir si tous les types d'aménagement produisent du développement, si oui, quel type de développement et au profit de qui ?

En matière de Tourisme, l'aménagement ne produit pas toujours un développement prioritairement favorable aux Communautés locales concernées. Ces Communautés, plus particulièrement les rurales n'ont généralement pas la capacité de conduire elles-mêmes en parfaite autonomie de très gros projets (rares sont celles qui l'ont tenté et réussi). Il leur est notamment difficile de conserver en pleine propriété ou d'acquérir tous les terrains sur lesquels va s'exprimer l'aménagement touristique, notamment quand il s'agit d'une Station. Au-delà de la maîtrise du foncier, la difficulté est plus grande encore de prendre en charge personnellement l'édification de tous les bâtiments destinés à l'activité touristique et, de plus, installer l'ensemble des équipements. Il en est de même pour les aspects financiers. Peu nombreuses sont les Communes suffisamment nanties pour financer de tels projets sans concours extérieurs. Ainsi se révèle la nécessité, dans la plupart des cas, de partenariats, de conventions, de contrats divers et de ventes de sols. Cela suppose ensuite un partage des produits de l'aménagement, notamment des produits financiers, mais aussi sociaux, écologiques et culturels. La réponse à la question première : un aménagement pour quoi faire, ou plus précisément au profit de qui, se révèle dans l'examen du partage des divers résultats, effets et impacts, à l'aide de critères qui concernent par exemple :

- Ce qui, des produits financiers générés par l'activité touristique, part à l'extérieur et ce qui reste pour la Collectivité locale.

- Les nouveaux courants économiques créés sur l'espace considéré, et ceux induits, dans un environnement proche.

- Les nouvelles capacités d'investissements sociaux, culturels et écologiques dont disposent la ou les Communes concernées.

- Le nombre d'emplois de cadres pour les habitants du secteur, dans la Station.

- Le pourcentage d'emplois permanents tenus par des habitants du Département par rapport au nombre total d'emplois.

- Le rapport entre le nombre de lits touristiques et le nombre d'emplois

- Ce que conserve la Commune ou les Communes comme maîtrise du foncier.

- La croissance des équipements culturels accessibles aux autochtones.

- L'évolution positive du Budget Communal

- La qualité de l'environnement naturel après l'Aménagement. (dégradations ou sauvegarde ou amélioration)

- La part de pouvoir détenue par la ou les Communes concernées sur la gestion de la Station

Etc, etc.

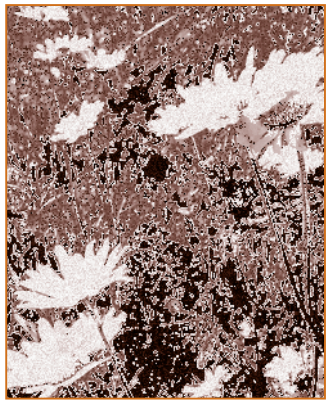

Quelques informations sur le "Développement harmonisé".

Issu du travail de réflexion de deux économistes Joseph Lebret et François Perroux, le concept du développement harmonisé a surtout servi à l'élaboration de plans d'aménagement et de développement dans des pays d'économie faible ou fragile notamment en Amérique du Sud. Pour son application au Tourisme, P.Lainé en a repris les principes en y ajoutant des éléments de la théorie du Système général.

Dans les diverses applications de la théorie du développement harmonisé, que ce soit en des pays émergents, ou bien en pays riches, on retrouve les mêmes modes d'analyse des situations locales et les mêmes méthodes de mise en œuvre des actions. Ce qui est toujours visé, c'est l'établissement d'une croissance et d'un épanouissement intégral c'est-à-dire économique, sanitaire, social et culturel concernant la totalité des personnes sur l'aire du projet.
Dans les pages précédentes, il a été souligné que le développement ne pouvait s'opérer sans partenaires, ce qui suppose ensuite un partage des fruits du travail réalisé. Malheureusement, à travers le monde, ce partage s'opère d'une manière injuste, généralement au profit majoritaire des partenaires extérieurs, notamment financiers. En opposition avec ces situations, les principes du développement harmonisé proposent des moyens de réguler équitablement les mécanismes des échanges et des partages.

On ne peut parler de développement sans parler de d'aménagement. En fait, l'aménagement précède le développement et souvent le conditionne. Le terme "aménager" prend ici une signification élargie. Il ne s'agit pas seulement d'une œuvre matérielle, mais bien avant l'action d'aménager, d'études de planification, de montages juridiques et financiers et en général de tout ce qui fonde la réussite d'un projet. Ce travail préalable doit être exécuté selon les principes du développement harmonisé. Par exemple parmi bien d'autres principes et en les résumant :

- Donner priorité aux authentiques besoins locaux restitués dans l'ensemble d'une région ou d'un pays. Cette priorité devant, cependant, tenir compte des attentes légitimes des partenaires du développement.

- Former le plus grand nombre de personnes selon les perspectives du projet car le développement s'amorce et s'enracine dans la connaissance.

- Rejeter ou refuser d'engager des actions superficielles et éphémères afin d'établir un Développement véritablement durable.

- Imposer à la place centrale du projet, les objectifs, d'épanouissement de la personne humaine. L'aménagement est pour l'Homme, non pour le profit. Ce qui n'exclut nullement l'importance donnée au moteur économique. Celui-ci étant

Un exemple de développement harmonisé

considéré à sa place véritable c'est-à-dire comme un instrument de service.

- Conserver la vigilance afin qu'aucun des chapitres du développement intégral : économie, santé, social, culture, environnement, ne soit défavorisé par rapport aux autres.

- Harmoniser (On pourrait parler de mise en cohérence) :

1° - harmoniser les modes et les volumes dans la collaboration entre les partenaires, ainsi que les prévisions de répartition des charges et des produits.

2° - harmoniser les projets et les actions avec les besoins réels des communautés et des personnes.

3° - harmoniser de même, les projets et les actions avec les réalités des environnements économiques, sociaux et culturels.

Partout l'harmonisation doit apparaître en référence avec les besoins de base et notamment avec les montages financiers et juridiques.

L'application du développement harmonisé au Tourisme.

Cette application réalise de nombreuses adaptations des principes. Elle utilise comme méthode d'approche des problèmes, la théorie des Systèmes. C'est ainsi qu'elle considère tout projet d'aménagement et de développement touristique comme un système à édifier suivant les règles du système général[1]. En fait on peut considérer une collectivité ou une association comme un système social. Un système similaire à un avion, une voiture, un ordinateur, une Station de Ski et donc les Karellis. Tous fonctionnent à l'image du Système général. Sans entrer dans l'exposé de la théorie, on peut représenter très simplement un système par le schéma du paradigme systémique (voir dessin page suivante).

Suivant ce schéma on constate que :

- Le système a ses objectifs ou ses projets qui peuvent être ceux de ses concepteurs. (FINALITÉS)

- Le système est placé dans un environnement marqué par les mêmes principes généraux. (ENVIRONNEMENTS)

- Le système a une ou des activités (COMPORTEMENTS)

- Le système a des structures, ou on lui donne des structures. (STRUCTURES)

- Le système évolue dans le temps (ÉVOLUTION)

Bien entendu, lorsqu'il s'agit d'un système social, la ou les personnes, sont présentes à l'intérieur ou à l'extérieur, pour guider le fonctionnement et l'évolution.

Le système vit par échange entre ses entrées et ses sorties (ce qui est tout à fait parlant quand il s'agit d'une Station de tourisme.)

De chaque élément part un faisceau de relations vers les autres éléments. Toute modification d'un élément influe sur chacun des autres éléments du système. L'harmonisation des relations entre les éléments du système constitue donc une donnée essentielle pour la survie du système.

Dans les systèmes évolués (donc les systèmes sociaux) on trouve au niveau des structures, des moyens d'information et de contrôle qui permettent de maintenir le système vers sa ou ses finalités.

Ces quelques données sommaires peuvent déjà permettre d'aborder un à un les aspects du système tout en notant leur application pour l'expérience des Karellis....

Finalités

A la place de "finalités" on pourrait dire : "les buts du système". En utilisant un cliché on pourrait affirmer : Les finalités tirent le système en avant ou lui donnent sens et vie. En effet, quand un système cesse d'atteindre ses finalités, ou cesse de servir à ce pour quoi il a été conçu, soit on le réadapte pour une autre fonction s'il est réadaptable, soit on l'abandonne.

Les finalités d'un système social pour le développement constituent la transposition de nécessités, de besoins ou de désirs dans des situations économiques sociales et culturelles. Après analyse de ces situations on fixe des objectifs à atteindre afin que les besoins soient, au moins en partie, satisfaits.

Les finalités déterminent les autres éléments du système notamment les Structures et les Comportements. A l'inverse pour qu'un système puisse atteindre ses finalités, ses buts, ses objectifs, il faut que les autres éléments du système leur soient adaptés.

Un système peut avoir plusieurs finalités à la condition expresse que ces finalités ne soient pas divergentes ou opposées entre elles, sinon le système risque de disparaître. On rejoint là certaines théories de marketing, ou tout simplement le bon sens.

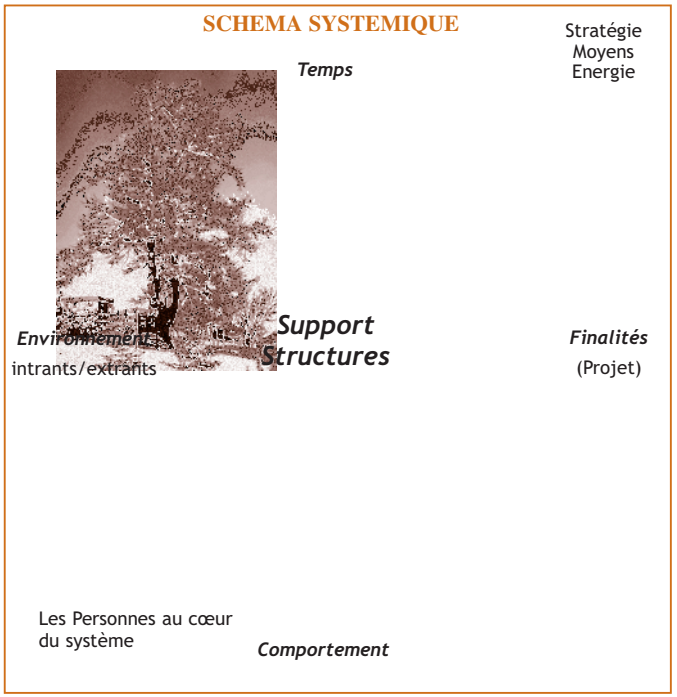

[1] Voir les textes de Pierre Lainé dans les Cahiers du Tourisme. Centre des hautes Études Touristiques. Aix en Provence. Et l'ouvrage "Libérons le Tourisme".

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

Dans un ensemble de finalités convergentes, une hiérarchie s'instaure : finalités essentielles, finalités complémentaires ou secondaires, et finalités accidentelles. Ce sont les finalités essentielles qui donnent leur caractère au système, non pas les finalités complémentaires ou accidentelles. Par exemple, la station des Karellis n'a pas été fondée en priorité pour donner du travail à des fournisseurs situés sur des Communes proches. Il est vrai que dans l'objectif principal la relation avec le développement économique cantonal ou départemental était présente, mais cela se situait à un niveau second ou même accidentel. De même la Station n'a pas été fondée pour faire vivre des commerces ou des activités ludiques. Certes, ceci était inclus dans la description des finalités mais d'une manière induite donc complémentaire.

En fonction de ce qui a déjà été dit dans les pages précédentes, le projet de développement que représente la Station des Karellis nécessitait un partenariat, ce qui signifie que les finalités du système à construire pouvaient venir d'au moins deux parties : La Commune de Montricher-Albanne et l'Association Renouveau qui allait devenir concessionnaire du Site. Pour cette dernière, elle devait, outre ses propres objectifs, représenter ceux des partenaires associatifs pressentis. On doit ajouter que d'autres partenaires étaient présents d'une manière invisible lors du choix des finalités : les futurs employés de la Station et les futurs utilisateurs des installations.

La construction du système "Karellis" a débuté par une analyse globale des besoins, des aspirations, des désirs des partenaires :

Du côté de la Commune de Montricher-Albanne, le souhait était celui d'un développement économique et social au moyen de l'exploitation d'un Site d'altitude propice à l'installation d'une Station de tourisme. Ce souhait se déclinait en création d'emplois, en courants économiques nouveaux en création d'activités ou de commerces, et donc en rentrées de fiscalité locale. Il impliquait des priorités, obligations ou charges pour le partenaire. Ces obligations et charges concernaient tout autant les aspects économiques sociaux et culturels que l'environnement naturel. Il impliquait de plus que la Commune puisse participer à l'élaboration des décisions concernant la Station. De commun accord avec le Concessionnaire, la propriété des sols resterait à la Commune de Montricher-Albanne. C'était une grande marque de confiance de la part du Concessionnaire qui renonçait ainsi à un puissant atout tant sur le plan technique, que celui de l'économie ou ceux de la gestion et de l'administration.

Du côté de l'Association "Renouveau" le souhait principal s'exprimait de la manière suivante : Création d'une Station conçue et gérée en économie sociale pour faciliter un abaissement des coûts. Ceci devant faciliter l'accès du plus grand nombre aux sports d'hiver et aux plaisirs de la montagne en été. Ce souhait se déclinait en nouveaux types d'administration pour les remontées mécaniques, la pratique des sports de glisse et tous les services offerts dans la station. Il nécessitait aussi la mise en place de structures de type démocratique dans lesquelles tous les partenaires seraient impliqués. En outre cette Station devrait être un modèle pour le respect des réglementations sociales concernant les travailleurs du Tourisme. Enfin, il ne serait pas accepté de constructions privées. Seuls des organismes coopératifs ou associatifs seraient habilités à construire. Tous les lits de la Station seraient banalisés.

Ces souhaits de la Commune de Montricher-Albanne et de Renouveau introduisaient la rédaction de la Convention qui définissait à l'intérieur des Finalités, le rôle des partenaires. Un programme et des cahiers des charges complétaient dans le détail ce dispositif.

En résumé trois Finalités principales étaient fixées qui peuvent se résumer ainsi :

- L'accès aux Sports d'Hiver et à la Montagne d'été à des prix accessibles au plus grand nombre.

- Des emplois et de nouveaux courants économiques pour la Commune.

- Des conditions de travail et de logement décents pour les employés de la Station et le respect rigoureux par tous les gestionnaires des lois sociales.

Structures

Dans un système les structures servent les finalités. Elles doivent donc être adaptées à l'atteinte de celles-ci.

Par la réflexion systémique on conduit un projet. Trop souvent on constate l'erreur de gestionnaires qui conduisent en priorité les structures au détriment du projet. Au pire on cherche à sauver les structures en oubliant le projet. Cela s'est souvent passé dans le monde associatif.

Il convient donc de disposer de structures adaptables suivant les ajustements des finalités, les variations des environnements, l'évolution dans le temps, les modifications des comportements. Un système social doté de structures rigides va à sa perte.

Dans un système social comme celui d'une Station de tourisme, les structures sont nombreuses : administratives, gestionnaires, juridiques, techniques, concrètes, animatrices etc. La nécessité s'impose de les harmoniser entre elles, et de les orienter vers l'atteinte des finalités. Les difficultés surgissent quand des structures deviennent otages de finalités divergentes de celles de leur système ; par exemple l'introduction dans un système d'économie sociale comme celui des Karellis, d'éléments fonctionnant sur les principes de l'économie libérale.

Pour qu'un système social puisse atteindre ses finalités et demeurer opérationnel, il doit être équipé d'instruments de contrôle et d'analyse performants. Ceux de la Station des Karellis sont particulièrement bons car ils s'exercent dans la transparence et permettent une conduite efficace des parties comme de l'ensemble.

Les structures architecturales de la Station des Karellis, tout comme la disposition des constructions sur le site (Urbanisme) ont été pensées en fonction de l'atteinte des finalités et du respect des contraintes. Il

Un exemple de développement harmonisé

s'agissait de favoriser la convivialité et l'animation globale, (Forum au centre des deux ailes de la Station) de réduire les coûts d'entretien notamment en Hiver et de limiter l'impact de la Station sur le site naturel, d'où le choix d'immeubles massifs. Ces immeubles devant permettre, de plus, d'obtenir des coûts de fonctionnement moins onéreux qu'en immeubles dispersés. Le choix de l'énergie électrique évitant la pollution a été effectué pour atteindre la finalité du respect de la nature environnante. Il en est de même pour le rejet de la circulation automobile hors du cœur de la Station.

Le type de gestion particulière du réseau des remontées mécaniques avait pour visée de faciliter l'accès des sports de glisse au plus grand nombre mais aussi de permettre le maximum d'emplois et une bonne efficience économique. Il s'agit là d'une structure exemplaire et déterminante en regard des finalités. Elle ne pourrait être changée sans mettre en péril tout le système.

Le montage juridique joue un rôle de premier plan dans la vie d'un système social. Aux Karellis, il représente la structure d'appui la plus efficace pour l'atteinte des finalités. Il repose sur la multiplication des conventions et la participation des partenaires aux décisions, dans une instance centrale. Ce montage établit la meilleure cohérence possible dans l'ensemble des éléments de la Station, tout en laissant la possibilité d'adapter les structures et les comportements selon les nécessités de la conduite de la Station pour l'atteinte des finalités. (voir en seconde partie le fonctionnement des structures juridiques et celles de la gestion).

Les relations avec l'environnement

Il faudrait dire : avec tous les environnements : sociaux, économiques, politiques, culturels, naturels. Un système ne vit que par ces relations. Pour un système social c'est au travers de ces relations que les finalités seront atteintes.
Dans les finalités des Karellis la relation avec l'environnement naturel se place en filigrane. Sans elle le système "Station" ne pourrait exister puisque les touristes et vacanciers qu'ils soient d'hiver ou d'été, viennent en grande partie pour jouir de cette relation. Si la nature procure ainsi un centre d'intérêt essentiel, elle exige en retour, non seulement le respect mais la protection, l'entretien ou même des modifications positives (par ex : améliorations pour éviter les dégradations). Les instruments de contrôle et les structures spécialisées ont alors à jouer leur rôle pour que ces tâches soient accomplies. Le système est de plus sollicité pour faire face aux variations de l'environnement naturel notamment dans son expression météorologique. Un temps médiocre ralentit les réservations ou suscite des difficultés avec les vacanciers en séjour.

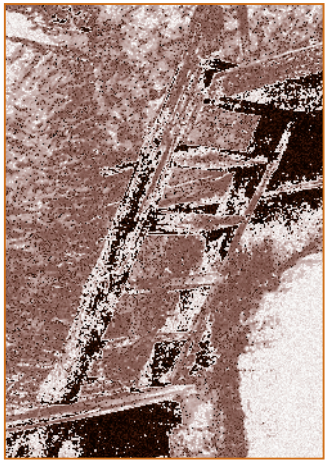

Une année sans neige engendre des conséquences redoutables sur la gestion de la Station et le succès de la saison suivante. Les services des pistes et des remontées mécaniques sont alors sollicités (neige artificielle), de même les structures de diffusion et celles d'animation pour faire face aux difficultés. Plus le système est cohérent, meilleure sera la riposte.
On peut présenter l'image des intrants et sortants dans la relation avec les environnements économiques comme le principal mécanisme des échanges vitaux du système. Globalement il s'agit, comme toute entreprise, de l'échange de services offerts contre un apport financier représenté par le coût des séjours. En fait, le schéma se complexifie par l'existence de multiples autres entrées et sorties du système, qui se greffent sur l'échange principal : relation avec les fournisseurs, entreprises, services, etc, qui apportent dans le système, marchandises, fournitures, énergies etc, et qui en reçoivent paiement, rémunérations salaires etc.

L'environnement économique n'est jamais stable et les crises économiques influent sur le fonctionnement du système : variation du coût des intrants, influence sur la demande touristique, modification du taux d'intérêt de l'argent etc. Il convient donc que les structures soient aptes à répondre avec rapidité et souplesse pour réussir à traverser ces perturbations. Dans le cas des Karellis les accidents d'ordre économique peuvent avoir des conséquences à l'intérieur même du système, notamment par la défaillance d'un partenaire. C'est pourquoi les structures juridiques ont été conçues pour parer à une telle situation.

Les environnements sociaux et politiques ont eux aussi une influence sur un système social, par exemple, par la modification d'une Loi. Là encore la capacité d'absorption des structures sera déterminante pour passer les obstacles, cela peut être le cas pour la station des Karellis avec éventuel ajustement des conventions, l'essentiel étant de garder l'orientation vers les finalités.

Bien d'autres perturbations extérieures au système éprouveront la qualité de ses moyens de contrôle et d'analyse ainsi que ses structures. On peut évoquer la modification de la demande en raison de perturbations économiques, ou encore par le fait d'une apparition de nouvelles concurrences.

Un autre type de perturbation est à prendre en compte dans un système social : les perturbations internes : oppositions sur des décisions, problèmes de personnes etc. Là encore c'est la qualité des structures et la solidité de leur orientation vers les finalités qui peut permettre de passer les difficultés.

Un exemple de développement harmonisé

Evolution dans le temps

Elle se fait sentir à tous niveaux et appelle comme pour les perturbations extérieures des réactions bien adaptées. Ce qui apparaît d'abord aux yeux, c'est l'usure ou la dégradation des structures matérielles (bâtiments, équipements, matériels) ou encore le fait qu'elles ne peuvent répondre à de nouveaux besoins.

Les systèmes sociaux, comme tous les autres systèmes, vieillissent ou encore se révèlent inadaptés à de nouvelles situations économiques ou sociales car les environnements évoluent eux aussi. Il convient donc que les concepteurs ou les acteurs qui pilotent le système aient le courage de procéder aux ajustements nécessaires, ce qui pourrait se dire : garder l'esprit, modifier la lettre.

Le système "Station des Karellis" subit et subira les conséquences de l'évolution dans le temps. Son organisation et ses structures doivent lui permettre de réagir aisément en permanence aux modifications de l'environnement. La capacité d'analyse des partenaires constitue un atout, tout comme leur participation aux décisions qui permet des réactions rapides, voire des anticipations.

Les Comportements

Les comportements d'un système social peuvent être traduits en termes de fiabilité et d'efficacité : atteint-il les finalités qui ont présidé à sa création ? répond-il comme il convient aux variations des environnements ? à l'évolution dans le temps ? L'étude des comportements permet de déceler les éventuels ajustements à apporter aux éléments du système, il est possible de procéder à des ajustements dans la mesure ou la cohérence entre tous les éléments demeure.
Dans le cas du système Karellis on peut distinguer : les comportements du système lui-même considéré globalement, le comportement de chacun de ses éléments, et le comportement des acteurs. Il est évident que c'est le troisième type de comportement qui est déterminant puisque ce sont les acteurs qui peuvent modifier les comportements du système tant au niveau global que dans les parties. On revient ainsi au point de départ : l'accord des partenaires sur la définition des finalités. C'est l'engagement de ceux-ci dans le respect des conventions, des cahiers des charges et des statuts qui détermine la vie du système. S'il est possible d'ajuster les éléments du système à condition de respecter sa cohérence, par contre, la suppression de cette cohérence rendrait le système non viable. Il convient notamment que les éléments principaux des structures demeurent en place ce qui n'empêche pas de les ajuster.

On aura compris que l'harmonisation et la cohérence constituent les principes fondamentaux d'un système social tel celui des Karellis. Ses finalités sont claires et ses structures ont été conçues pour être parfaitement adaptées à leur atteinte. Ces dernières ont, de plus, la capacité de répondre aux modifications des environnements et de l'évolution dans le temps. Il demeure néanmoins que les comportements des partenaires qui guident le système reste déterminant, puisque la fidélité aux finalités constitue le critère du devenir.

EXEMPLES DE CHOIX DE PRIORITES D'ORDRE GENERAL SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LE TOURISME DE DEVELOPPEMENT

PRIORITES		NON PRIORITES
Réponse aux besoins des Communautés de base et à travers elles besoins des personnes	Donnant Priorité sur	Réponse aux désirs des individus extérieurs ou internes à la structure
Réponse aux besoins des personnes des zones d'émission	Donnant Priorité sur	Le fonctionnement des structures de l'accueil
Développement et plus être, croissance organique	Donnant Priorité sur	Consommation et puissance accrues Croissance indifférenciée
Personnalisation dans le développement	Donnant Priorité sur	Instauration de technologies dépersonnalisantes Fonctionnarisation ou banalisation des esprits
Intérêt commun	Donnant Priorité sur	Profit privatif exacerbé spéculation
Participation du plus grand Nombre au développement	Donnant Priorité sur	Pouvoirs et décisions centralisés
Sauvegarde du milieu	Donnant Priorité sur	Densification excessive ou à l'inverse dispersion excessive
Projets développés sur les trois niveaux, court, moyen, long terme	Donnant Priorité sur	Priorité sur considérations à court terme
Liberté du projet dans le cadre de finalités acceptées	Donnant Priorité sur	Stratification organisationnelle

• Les Karellis, 40 ans d'histoire

Par Jean Verney
Maire de la Commune de Montricher-Albanne

J'ai souvent eu l'occasion de comparer les motivations de nos grands parents, lorsqu'ils ont saisi l'opportunité de créer l'usine actuelle, et, celles de nos parents, quand ils ont pensé créer une station. Des délibérations motivées, il ressort chaque fois 3 idées fondamentales :

- le terrain dont il faut faire quelque chose
- le travail qui sera offert à la population
- les revenus qu'en tirera la Commune

L'utilisation du terrain

Pour l'usine, le terrain, composé de vignes et de jardins, avait été plusieurs fois ravagé par les inondations et la construction de protections en troncs de mélèzes pesait lourdement sur le budget communal.

Il faut se rappeler que les propriétés étaient de type communal à jouissance héréditaire (système unique à la Savoie, progressivement aboli à partir de 1956), les ayants droit se sont vus attribuer d'autres terrains en dédommagement.

La Commune se trouvait donc avec du terrain dont il fallait faire quelque chose.

En ce qui concerne la future station, le déclin de l'activité agricole depuis les années 50 s'accentuait d'année en année ; en 1960, une seule personne y maintenait encore un peu de pâture.

Pratiquement à l'unanimité, la population avait compris que ces terrains devaient être utilisés à autre chose qu'à faire du fourrage ; en fait, l'idée de créer une station avait commencé à germer sous l'influence de la société de ski à partir des années 50.

Le premier pas avait été la construction de la route forestière jusqu'au PLAN THIMEL

Avec le renouvellement du conseil municipal en 1959, l'orientation et les principes furent clairement définis :

• en premier lieu, réaliser la maîtrise foncière avant de poursuivre la route

• ensuite maîtriser les remontées mécaniques qui resteraient donc communales

• et enfin, une certaine réticence à se lier avec le système pro-libéral des promotions en vogue, la station devrait s'orienter vers une forme de tourisme social.

Ces conceptions ont probablement rebuté quelques investisseurs potentiels.

Entre 1960 et 1962, la totalité des terrains fut achetée au prix de 10 et 30 centimes le m^2, pratiquement sans expropriation.
Ici, comme pour l'usine, les Montrichelains ont su saisir l'opportunité qui leur était offerte:
- pour l'usine, avec le développement industriel du début du siècle
- pour la station, avec le développement du tourisme hivernal des années 60 à 80.
Elu en 1965, j'ai eu la chance de vivre d'assez près les négociations avec divers investisseurs, avec chaque fois des promesses non tenues.
La commune continuait cependant à investir: route, salle hors sac, captage d'eau, téléski, télésiège, virent le jour entre 1963 et 1971.
Les critiques contre les conceptions du Conseil Municipal ne manquaient pas.
En 1971, la majorité bascula, on récusa une nouvelle proposition à une courte majorité, et puis assez vite, je me souviens du Maire nous

Les Karellis, 40 ans d'histoire

présentant un nouveau candidat: "puisque vous tenez à faire du social, j'ai quelqu'un, qui, je l'espère, vous conviendra ".
C'est ainsi que RENOUVEAU nous fut présenté, et très vite, nous rencontrions Pierre LAINE.

Ses conceptions sur le tourisme étaient assez proches de nos vues, utopiques pour beaucoup, car, soyons réalistes, comment imaginer créer une station, la commune gardant pour elle les sources de revenus (à l'époque les remontées mécaniques) et en plus, voulant s'orienter vers une clientèle moins aisée ?
Nous fûmes un peu déçus quand Pierre LAINE nous annonça que les remontées mécaniques devaient être considérées comme un moyen de transport et non comme une source de revenus ; sa proposition de prendre en charge le remboursement des emprunts contractés pour leur construction, nous fit très vite comprendre que les données étaient peut-être différentes, mais que financièrement la Commune ne serait pas forcément perdante ; la suite lui donna mille fois raison !

Le travail offert aux habitants de la Commune

Yves MAGNIN l'expose quantitativement. Ce qui est également intéressant, c'est de voir l'impact de l'emploi sur le développement de nos villages. Là aussi, la similitude du phénomène engendré par la présence de l'usine et celle de la station est frappante.

Le développement des carrières d'ardoises après 1860, ensuite l'industrialisation de la vallée, ont soudainement transformé le hameau du BOCHET, jusque là habité quelques semaines au printemps et à l'automne.

De nombreuses maisons y furent construites, beaucoup de ménages quittèrent le chef-lieu pour se fixer au BOCHET. En 1910, 150 ouvriers piémontais y habitaient.

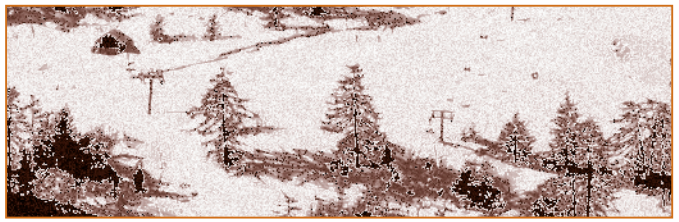

Ce fut le début du déclin de MONTRICHER. Ce déclin s'accentua brusquement quand, suite à l'incendie par les Allemands en 1944, LE BOCHET fut reconstruit.

Les maisons neuves, plus fonctionnelles, précipitèrent l'installation permanente des familles, tant et si bien qu'en 1959, l'école de MONTRICHER fermait par manque d'élèves.

Le chef-lieu fut transféré au BOCHET où trois classes scolarisaient une soixantaine d'élèves; Durant les hivers 1960 et 1961, seules trois personnes demeurent à MONTRICHER.

Ce transfert entre les 2 villages permit à la Commune de conserver une population relativement stable, contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreuses communes de montagne, telle ALBANNE, qui se sont quasiment dépeuplées.

Avec la mise en chantier des KARELLIS à partir de 1973, on assiste au phénomène inverse, de nombreux foyers remontent et s'installent à MONTRICHER, où un lotissement est créé.

A partir de 1979, une école y est ouverte, bientôt trois classes vont

scolariser les enfants de MONTRICHER et des KARELLIS, alors qu'au BOCHET l'unique et dernière classe ferme ses portes dans les années 90.

Le village de MONTRICHER, grâce aux KARELLIS, compte aujourd'hui 167 résidents permanents.

En ce qui concerne ALBANNE, sans le tourisme apporté par la présence des KARELLIS, on peut, sans beaucoup se tromper, penser que le village serait probablement déserté.

Aujourd'hui de jeunes ménages ont pu s'y installer, 2 commerces vivent du tourisme; la Commune a créé un lotissement qui a beaucoup de succès.

La présence des KARELLIS a donné à la Commune une image de modernité et lui a fait prendre une nouvelle orientation: je pense que, même le lotissement du BOCHET, aujourd'hui complet, doit beaucoup à la présence des KARELLIS.

Notre population depuis 1975 (350 habitants) n'a cessé d'augmenter, ce qui a eu eu pour conséquence, la barre des 500 habitants ayant été franchie, de porter le Conseil Municipal de 11 à 15 membres dès 1995 ; le recensement de 1999 donne 605 habitants.

Il est intéressant de noter les naissances
- entre 75 et 82 : 43 naissances
- entre 82 et 90 : 55 naissances
- entre 90 et 99 : 56 naissances

au début de ce feuillet, j'ai fait le parallèle entre les motivations qui ont conduit à la création de l'usine et celles de la station, aujourd'hui, on peut se réjouir de la complémentarité entre les deux en ce qui concerne l'emploi des saisonniers.

Influence des KARELLIS sur le budget communal

Au delà de ce qu'apporte la station des KARELLIS au budget communal, je pense que ce qui est plus important, c'est ce qui fait l'originalité du système.

Les impôts fonciers ou taxes professionnelles, toute unité touristique s'en serait acquittée.

Par contre, c'est dans la conception du montage que l'on doit à Pierre LAINE, qu'il faut rechercher ce qui fait des KARELLIS un exemple unique.
La Commune n'assume aucun investissement, tous nos remboursements d'emprunts antérieurs ont été pris en charge.

Les remontées mécaniques que l'on considérait comme une source de revenus, sont aujourd'hui très souvent déficitaires dans la plupart des stations ; chez nous, chaque année, 3 % du chiffre d'affaires sont reversés au budget communal, à peu près la même somme nous revient provenant de la location du village communal exploité par RENOUVEAU, sans que la Commune ne soit impliquée dans une quelconque dépense.

La Commune a ainsi pu conserver une bonne autonomie financière dont elle aura bien besoin pour le futur développement d'ALBANNE (l'étude ASADAC en cours apportera quelques précisions)

Conclusion

Je conclurai ces quelques lignes en constatant que, après 25 années de fonctionnement, le renouvellement de la convention nous liant avec RENOUVEAU s'est fait avec cette confiance qui a toujours dominé nos rapports. Comme entre le renard et le petit prince, entre la Commune et RENOUVEAU, il s'est réellement créé des liens engendrant une compréhension réciproque.

J'espère que ces liens, faits de respect et de confiance, uniront encore longtemps les hommes qui demain, auront la charge de conduire les affaires.

• Les Karellis, une opération de développement durable

Par Yves Magnin
Directeur de la Station des Karellis

La Station des KARELLIS

Les Karellis, une opération de développement durable

Dans une société confrontée à des interrogations fortes sur un modèle de croissance où la création de richesses génère d'importants déséquilibres, la dimension développement durable du Tourisme est devenu une valeur essentielle.
Or, quand Pierre Lainé conçoit ce projet des Karellis, il intègre aussitôt à travers son concept de développement harmonisé toutes les bases nécessaires à la fondation d'un développement durable.
C'est la solidité de ces racines qui ont permis à l'arbre "Station" à la fois de s'enraciner dans le tissu local tout en faisant pousser année après année, saison après saison de nouvelles branches. Cette référence au milieu naturel, illustre bien une approche pragmatique, souple et adaptable aux réalités et aux aléas qui n'ont pas manqué de jalonner bientôt 30 ans d'histoire. De l'utopie fondatrice à l'ardeur créatrice, il a fallu ensuite intégrer dans la durée la gestion de l'ensemble des services et l'évolution des attentes des utilisateurs, qu'ils soient clients, consommateurs ou adhérents à ce projet.

De la naissance à la croissance

La station des Karellis est le fruit de la coopération entre la Commune de Montricher-Albanne, l'Association Renouveau et cinq associations de tourisme à vocation familiale, d'origines diverses mais ayant une conception assez proche d'un temps de vacances en trois dimensions : Détente, Distraction, Développement, devenu dans "les carnets de route de la montagne" les 3 R Rupture, Retrouvailles, Ressourcement" et la volonté de travailler ensemble :

. Accueil et Promotion en Picardie
. RelaiSoleil Rencontres
. Entente Régionale Léo Lagrange
. Arc en Ciel
. Vacances PTT qui devient Azureva

Cette commune située au cœur de la vallée de la Maurienne est elle-même née de la fusion en 1970 de 2 communes jusqu'alors distinctes : Montricher et Albanne.

Comme pour d'autres communes de montagne disposant d'un domaine skiable aménageable, la décision de création d'une station fut prise par le Conseil Municipal dans les années 60 pour arrêter l'hémorragie que constitue le dépeuplement.
Après la réussite de la maîtrise foncière, la réalisation des premières infrastructures et de quelques remontées mécaniques qui ont fonctionné en stade de neige pendant une quinzaine d'années, la construction des lits touristiques s'est concrétisée en 1975.
Ce long délai de gestation souligne la volonté des équipes municipales successives de ne pas s'engager dans le schéma habituel de promotion immobilière en conservant la maîtrise de son développement.
L'évolution démographique montre l'ampleur des variations de population : 1200 habitants sur les deux Communes au début du siècle, 352 recensés en 1975, année d'ouverture des premiers hébergements et des premières créations d'emplois. La Commune avait perdu les trois quarts de sa population et 2 écoles des villages sur 3 avaient fermé. "Au recensement de 1999, Montricher-Albanne compte 596 (303 hommes et 293 femmes). En vingt quatre ans depuis 1975, la Commune a gagné 244 habitants"[(2)]. Comment le développement touristique à travers un partenariat entre une Commune et des associations de Tourisme a-t-il permis ce redressement ?

Un montage juridique original et souple

Ce montage a été rendu possible par la maîtrise foncière dont s'était assuré la Commune dans les années 60 pour le secteur de Montricher, puis plus récemment en 1990 pour le secteur d'Albanne. Après l'avoir acquise, la Commune l'a conservée en pratiquant une formule de baux à construction. Ainsi tout mécanisme de spéculation foncière est évité comme l'a rappelé Pierre Lainé dans la première partie.
Le partenariat avec un aménageur développeur délégué, l'Association Renouveau qui s'est entouré de l'appui indispensable des pouvoirs publics, des financiers sociaux notamment la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, des compétences d'assistances, de conseils juridiques et financiers, a permis de définir un cadre conventionnel à la fois précis sur les objectifs à atteindre mais aussi souple et adaptable sur les modalités de fonctionnement.
Cette convention signée en juin 1973 a été renouvelée en 1997 dans le cadre d'une délégation de services publics, type loi Sapin. Elle prévoit notamment :
- le maintien de la maîtrise foncière à la Commune
- une priorité d'emplois aux personnes de la Commune et des Communes voisines ainsi que des engagements en matière de formation continue du personnel permettant aussi l'accès aux postes de responsabilités proposés.
- des modalités financières qui font supporter aux agents économiques qui bénéficient des activités touristiques, les charges générées, notamment à travers les remboursements d'emprunts contractés par la Commune pour la réalisation des infrastructures, les équipements collectifs, le financement de l'Office de Tourisme, le logement du personnel saisonnier qui ne peut être recruté localement.
La Commune de Montricher-Albanne, le concessionnaire Renouveau et les cinq associations partenaires ont progressivement développé à travers différentes structures, tous les services nécessaires au fonctionnement d'une station de montagne hiver/été de 2600 lits. Le schéma ci-après résume le cadre général et le montage conventionnel qui constitue la clé de voûte de l'édifice. Par sa cohérence et sa souplesse, il a permis au partenariat de durer. Chaque composante a sa sphère d'intervention et de compétence, des droits et des obligations définies et acceptés dans une structure politique dont les orientations s'imposent à tous (Le Conseil Supérieur des Karellis). Elle permet aussi de traiter les problèmes et les perspectives qui concernent l'ensemble des intervenants qui participent à la qualité des prestations touristiques et donc à la vie de la station.

[(1)] Les carnets de route de la Montagne "de l'écoute client à l'action marketing" AFIT
[(2)] Annexe 1 : Source INSEE - recensement de la population de 1999 de Montricher-Albanne

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

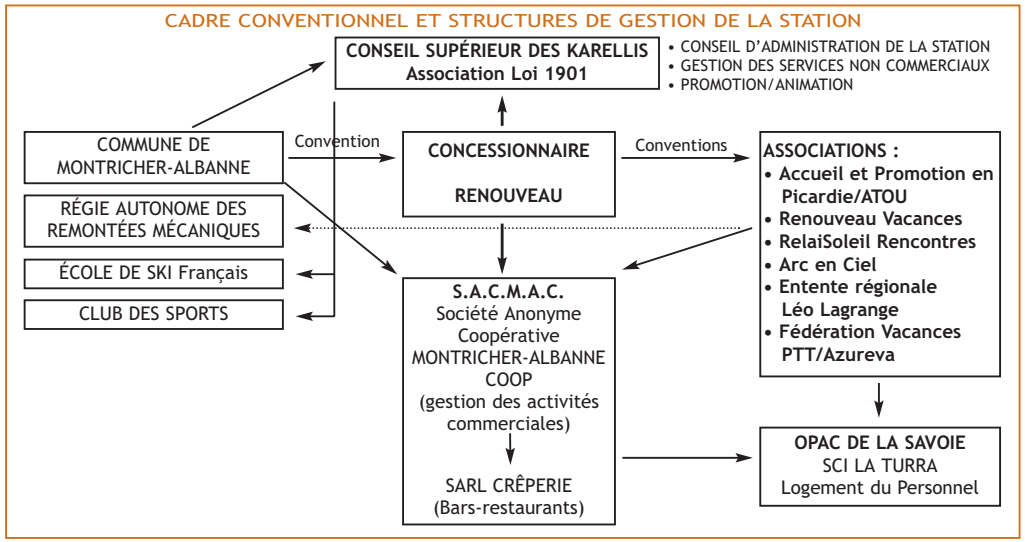

La gestion coopérative au service d'un développement raisonné et maîtrisé

La définition du rôle des acteurs étant posée, il appartient ensuite à chacun d'eux d'exprimer ses aptitudes, son talent, de développer son savoir faire et son savoir être non seulement dans son intérêt propre mais aussi dans l'intérêt de l'ensemble.

La comparaison avec la pièce de théâtre est une bonne référence pour le déroulement d'une saison d'hiver ou d'été si le décor naturel est superbe (neige et soleil en hiver), les acteurs bons et bien en phase, le succès est beaucoup plus facile.

Pour y parvenir, chaque opérateur accepte de travailler dans la durée : aucun d'entre eux n'est venu faire un coup en visant un rendement financier immédiat ou une valorisation spéculative : il s'agit bien de faire ensemble du développement durable.

C'est vrai pour toutes les associations gestionnaires de villages vacances, c'est vrai aussi pour tous les services communs.

Ainsi la Régie des remontées mécaniques gère aujourd'hui un domaine skiable accessible par dix huit remontées mécaniques desservant 60 km de pistes de ski alpin, 30 km de pistes de ski de fond. Elle emploie 62 personnes en saison d'hiver dont une douzaine de collaborateurs à l'année. Mais sa gestion présente plusieurs caractères originaux et essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble : l'intégration de ses prestations dans le prix de séjour est un atout concurrentiel important pour proposer aux familles un budget vacances hiver raisonnable, même s'il n'est pas accessible à toutes les bourses.

- Le confort et la qualité d'accueil que représente le fait d'avoir son forfait d'accès au domaine skiable avec la clé de sa chambre.
- La maîtrise des investissements par un programme pluriannuel réalisé en totalité par les équipes de la Régie des remontées mécaniques. Cette solution appliquée dans un respect rigoureux des règles de sécurité en vigueur représente à la fois une économie importante et un moyen de générer un plus grand nombre d'emplois locaux. Elle permet aussi d'améliorer la qualité des travaux d'entretien réalisés en intersaison gage d'un bon fonctionnement des installations durant la saison d'hiver grâce à une meilleure connaissance des équipements par ceux qui en ont la charge en saison.

Ce qui est fait par la Régie sur le domaine skiable, l'est aussi par le Conseil Supérieur des Karellis pour la gestion de tous les services publics par délégation de la Commune : entretien des réseaux, des espaces verts, Office de Tourisme, animation, transport et logement du personnel saisonnier. Cet aspect mériterait à lui seul un long développement.

Nous ne soulignerons jamais assez le rôle de précurseur et de porte parole infatigable auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux de Pierre Lainé, non seulement pour le personnel des Karellis mais pour l'ensemble des personnels saisonniers des sites touristiques.

Dès la conception de l'aménagement de la station, son programme prévoyait des logements pour les familles avec une opération de 27 logements réalisés dès 1976 par l'OPAC de la Savoie, mais aussi des logements pour le personnel saisonnier, à l'origine dans les villages de vacances. Dès 1978 une convention est signée avec l'OPAC de la Savoie portant sur la construction et la gestion du premier Foyer Logement pour le personnel saisonnier. Cet équipement ouvert à Noël 1979 comporte 100 logements et des espaces d'accueil et d'animation.

L'aide personnalisée au logement et les contrats de réservations avec les employeurs, en contre partie de la prise en charge des périodes d'inoccupation, permet de proposer à notre personnel des conditions de logement à des prix très avantageux.

L'accroissement des besoins nous a conduit en 1984 à réaliser une extension à travers une société civile immobilière constituée en commun avec notre organisme collecteur du 1% logement. A titre de comparaison nous retiendrons qu'en septembre 2001, un chargé de mission pour le logement des saisonniers en station vient d'être missionné auprès de la Direction Départementale de l'équipement de la Savoie. De plus, un avenant à la convention du 14 mai 97 pour l'emploi de la participation des employeurs en faveur du logement des populations ayant des difficultés particulières, qui est en cours de signature, prévoit enfin des dispositions particulières pour les conditions de financement d'opérations locatives pour le logement des saisonniers.[1]

Pour les commerces, la maîtrise de la gestion et du développement à travers une société anonyme coopérative et une SARL filiale constitue avec la Régie des remontées mécaniques et le Conseil Supérieur des Karellis, le troisième pilier des services communs de la station basé sur la même démarche en matière d'emplois.

Pour l'année 2001, le chiffre d'affaires consolidé de ces différents secteurs a représenté plus de cinquante millions de francs.

Mais au-delà de ces structures d'exploitation assez classiques dans leur conception, c'est surtout

[1] Dans le cadre de travaux de rénovation, nous allons obtenir en 2001 (soit 22 ans après notre première réalisation…) après examen par une commission mise en place au sein de l'Union d'Economie Sociale du logement, organe centrale du 1% logement, un financement dépassant le quota habituel de 50% du montant des travaux à financer car "le logement des saisonniers relève de l'innovation" !

Un exemple de développement harmonisé

la volonté des différents partenaires de travailler ensemble au sein du Conseil Supérieur des Karellis qui permet la recherche d'une meilleure cohésion. Cette instance qui regroupe 3 représentants de la Commune, 3 représentants du concessionnaire et 1 représentant de chaque association partenaire se réunit en moyenne 5 fois par an. Cette fréquence lui permet de traiter de tous les aspects du fonctionnement, de tirer les bilans, d'étudier les projets de développement et de tracer des perspectives dans le cadre de programmes pluriannuels. Cette vision partagée d'un plan d'actions qui se construit à court, moyen et long terme constitue un levier important pour le développement de l'emploi et de toutes les retombées économiques et locales.

L'insertion locale par l'emploi

C'est un des aspects déterminants de la bonne intégration de la greffe touristique. C'est un équilibre à rechercher en permanence car la forte saisonnalité de l'activité et les contraintes spécifiques à certains métiers en terme d'horaires de travail nécessite des apports de

main d'œuvre d'autres régions. Les statistiques détaillées ci-jointe[1] montrent bien l'impact très fort tant en emplois directs avec 280 équivalents temps plein annuels avec une pointe à plus de 500 personnes employées en saison d'hiver pour 2600 lits soit pour les amateurs de ratios :

- 1 emploi direct pour 9 lits
- 1 emploi qui réalise 1255 journées vacances
- 1 emploi qui génère 440 000 F de chiffre d'affaires.

L'analyse détaillée sur l'origine géographique des personnes employées montrent que :

- 30% sont originaires ou habitent la commune de Montricher-Albanne
- 60% une commune sur le bassin d'emploi de St Jean/St Michel de Maurienne
- 70% une commune de Savoie

Mais notre action porte aussi compte tenu du caractère saisonnier du Tourisme sur la recherche de complémentarités d'emplois et sur des actions d'accompagnement de nature sociale :

Ainsi depuis l'origine une commission communale[2] des emplois se réunit deux fois par an avant chaque saison pour conduire des actions d'informations sur les postes à pourvoir et auprès des jeunes scolarisés sur les filières de formation à suivre.

En matière de travaux d'investissements et de maintenance, nous faisons réaliser par nos équipes la plupart des travaux grâce à un encadrement qualifié : c'est le cas pour tous les travaux sur le domaine skiable (travaux de pistes, enneigement artificiel, entretien, génie civil et montage des remontées mécaniques). C'est aussi le cas pour l'agencement et l'entretien des équipements collectifs et commerciaux.

Cet ensemble de travaux représente chaque intersaison de printemps et d'automne une vingtaine d'emplois pérennisés.

Quand nous faisons appel à des entreprises pour les chantiers plus importants de construction ou de rénovation, ce sont aussi en grande majorité des entreprises de la région[1]. Certaines ont d'ailleurs participé à la construction de la station de 1975 à 1979 et interviennent aujourd'hui de nouveau dans l'important chantier de rénovation qui s'étale de 1998 à 2004.

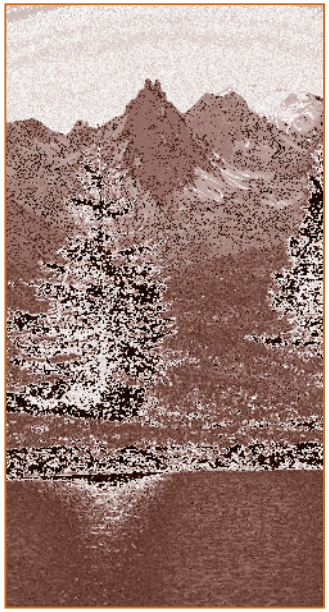

Le développement durable au service des vacanciers accueillis et de la commune d'accueil

Comme toutes les entreprises et notamment celles de services, les différents organismes qui ont une activité économique sur la station l'exercent dans un secteur concurrentiel où la qualité est au cœur de la recherche de la satisfaction des vacanciers accueillis. S'il est facile d'en énoncer le principe, le faire vivre au quotidien, saison après saison constitue un travail patient et constant. A partir de 1992, cette démarche a peu à peu été prise en compte et nous disposons maintenant chaque semaine d'une batterie d'indicateurs permettant de détecter rapidement les dysfonctionnements et d'y apporter les actions correctives[2].

C'est la recherche d'un haut niveau de satisfaction qui est la meilleure garantie de la pérennité du développement économique et social. Soutenu par les actions de diffusion de tous les partenaires et de l'Office de Tourisme, c'est ce qui nous permet d'atteindre un taux de remplissage élevé à plus de 85% tout au long de la saison d'hiver, plus faible à 55% mais néanmoins significatif durant la saison d'été[3].

Mais les retombées socio-économiques sont également très importantes sur la Commune de Montricher-Albanne. C'est vrai au niveau de l'évolution démographique que nous avons déjà retracée. Elles se mesurent aussi par un certain nombre de réalisations telles que :

- l'aménagement de 3 lotissements communaux conduisant à la construction d'une cinquantaine de maisons
- l'implantation d'activités artisanales dans le secteur du bâtiment comme une menuiserie ou des services comme une blanchisserie
- l'évolution du budget communal alimenté à hauteur de deux millions de francs par les produits de la fiscalité locale générés par toutes les activités de la station mais aussi par les différentes redevances locatives payées pour des équipements propriété de la Commune comme le village vacances géré par Renouveau ou la salle Polyvalente (ce qui est tout à fait rare pour ce type d'équipement qui entraîne plutôt des charges aux collectivités locales).

Ayant la chance de participer à cette expérience depuis l'origine au côté de Pierre Lainé et de Jean Mollier, je mesure bien toute l'énergie féconde

(1) Annexe 2
(2) Annexe 3

(1) Annexe 2
(2) Annexe 4
(3) Annexe 5

La Station des KARELLIS

Un exemple de développement harmonisé

déployée par toutes les équipes successives tant au niveau municipal qu'au niveau des partenaires pour atteindre les objectifs initiaux de développement harmonisé : réussir petit à petit à répondre aux attentes des habitants, des vacanciers accueillis et du personnel qui accueille.

Les trois composantes sont indissociables et font partie d'un ensemble dont l'équilibre est à rechercher en permanence sans éviter les conflits mais en s'imposant comme règle qu'ils portent le moins de préjudice possible à la crédibilité de l'ensemble et à l'esprit d'équipe.

Les Karellis reste une expérience jeune, pas tout à fait trentenaire et ses perspectives sont riches en promesse si les valeurs communes qui en font la force ne sont pas dissoutes par la volonté de ceux qui à l'avenir auront à construire une autre page de l'histoire de ce site et de ses habitants.

Yves Magnin

Directeur de la Station des Karellis

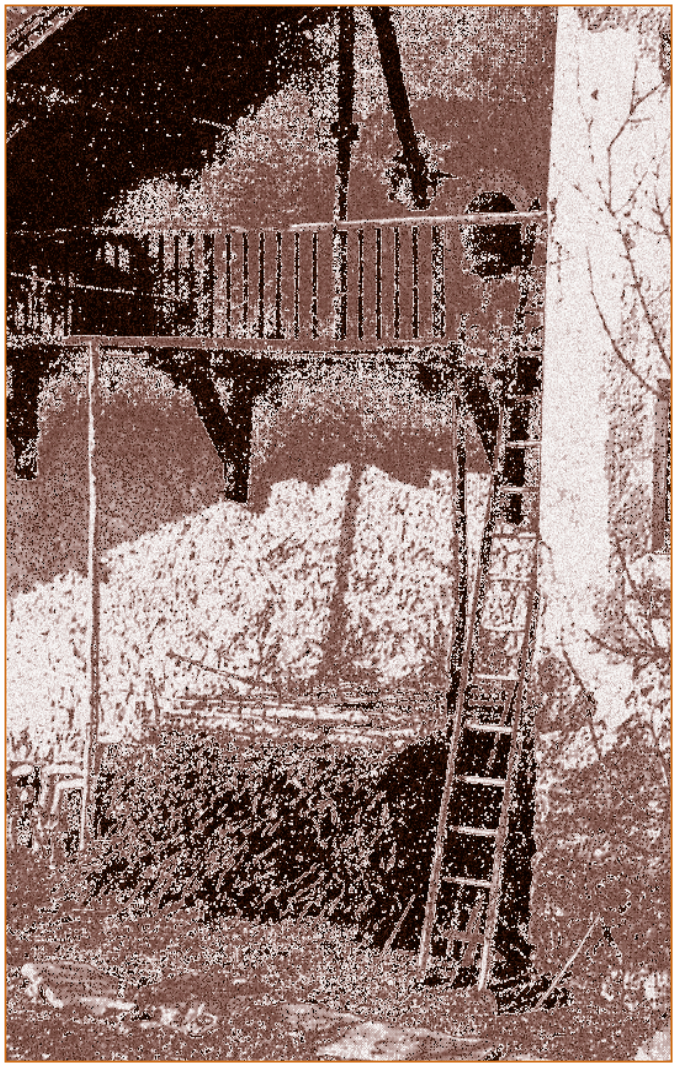

Annexe 1

RECENSEMENT DE LA POPULATION - MARS 1999
MONTRICHER-ALBANNE

Au 8 mars 1999, Montricher-Albanne compte 596 habitants (303 hommes et 293 femmes), soit une densité de 21 habitants au km². La population est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 32 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 244 habitants.

La population depuis 1962

La densité de population dans le département

Moyennes
départementale : 62
régionale : 129
nationale : 108

Localisation de la commune

Contour cantonal

en habitants au km²
- 2042 et plus
- de 678 à moins de 2042
- de 94 à moins de 678
- moins de 94

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 56 naissances et 35 décès dans la commune; l'excédent naturel s'élève donc à 21 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 11 personnes.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.
Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

Montricher-Albanne appartient à l'arrondissement dont Saint Jean de Maurienne est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 41 607 habitants, soit une densité de 21 habitants au km². La population de la commune en représente donc 1,4 %. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 414 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 348 261 habitants en 1990 à 373 258 habitants en 1999; soit un gain de 24 997 habitants.

Les jeunes et les seniors

La commune abrite peu de personnes âgées. Les 28 habitants qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 4,7 % de la population alors que cette proportion est de 7,4% dans le département. Les 124 jeunes de moins de 20 ans représentent 20,8% de la population ; à comparer à 24,4 % dans le département.

Tranche d'âge
- 75 ans ou plus
- 60 à 74 ans
- 20 à 59 ans
- 0 à 19 ans

Commune Arrondissement Département

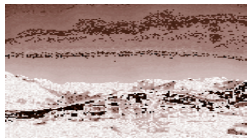

Date de construction des résidences principales :
- de 1990 à 1999
- de 1975 à 1989
- de 1949 à 1974
- avant 1949

Commune Arrondissement Département

Les propriétaires et les locataires

La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (68,3%). La majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 64,9% des ménages.

Moyenne départementale : 23,1

Localisation de la commune

Contour cantonal

Part des résidences principales construites avant 1949 (%)
- 35,7 ou plus
- de 20,9 à moins de 35,7
- de 11 à moins de 20,9
- moins de 11

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 426 logements : 205 résidences principales et 178 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 43 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est ancien : 276 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 64,8%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 78,6% dans l'arrondissement et de 79% dans le département.

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est relativement élevé : 26 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 87,3% ; dans le département, cette proportion est de 82,7%.

La population active

Parmi les 596 habitants de la commune, 341 personnes sont actives : 196 hommes et 145 femmes. Au moment du recensement, 11 de ces actifs cherchent un emploi et 330 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 29 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint; les 301 autres sont salariées. La plupart de ces actifs exerce dans la commune; 87 personnes seulement vont travailler en dehors.
Dans l'arrondissement, la population active est de 19312 personnes. Parmi elles, 1322 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 6,8%. Dans le département, le taux de chômage est de 9,3%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

Annexe 2

LES KARELLIS EN CHIFFRES
QUELQUES DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES
- 2001 -

2600 LITS TOURISTIQUES REALISES DE 1975 à 1979

200 LITS EN FOYER LOGEMENT POUR LE PERSONNEL SAISONNIER SEUL OU EN COUPLE,
40 APPARTEMENTS POUR LE PERSONNEL EN FAMILLE.

348 000 JOURNEES VACANCES DONT :
HIVER : **269 500**
ETE : **78 500**

REPRESENTANT :
- **50 000 VACANCIERS ACCUEILLIS EN SEJOURS**
- **134 JOURS DE REMPLISSAGE à 100 %**
- **77 % DE TAUX MOYEN DE REMPLISSAGE**
- **87.5 % EN SAISON D'HIVER**
- **56 % EN SAISON D'ETE**

127 MILLIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

270 EMPLOIS DIRECTS EN EQUIVALENCE ANNUELLE SE REPARTISSANT EN :
84 PERMANENTS
83 DOUBLE-SAISONNIERS
332 SAISONNIERS HIVER
160 SAISONNIERS ETE

46 MILLIONS DE SALAIRES ET CHARGES

30 MILLIONS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES REALISES EN MAJORITE AUPRES DE FOURNISSEURS DE LA REGION

Un programme pluriannuel de rénovation de l'immobilier touristique et d'amélioration du domaine skiable est en cours de réalisation de 98 à 2004. Il représente un total de 140 millions de francs qui sont confiés en très large majorité à des entreprises de la région dont :
• 35 Millions réalisés en 2001
• 60 Millions prévus en 2002/2003

Annexe 3

LA COMMISSION EMPLOIS COMMUNALE

Présentation

Représentants élus du Conseil Municipal :
Monsieur Jean VERNEY, Maire - Membre de droit,
Mademoiselle Brigitte PASQUIER - Responsable de la commission,
Madame Mireille TETAZ, Messieurs Gérard ROSTAING, Michel LAURENT

Membres désignés par le Conseil Municipal :
Messieurs Didier BUTTARD, Gilbert EDMOND, Frédéric JUILLARD,
Frédéric VERNEY, Jérémie VERNEY

Compte-rendu de la réunion du vendredi 16 novembre 2001

SES OBJECTIFS :

• Créer un point "Infos Emplois" en partenariat avec les employeurs établis sur la Commune (Tourisme, Industrie, Artisanat…),
• Adapter le bulletin emplois
• Anticiper les postes à pourvoir : formation en alternance,
• Cursus de formation pour les jeunes susceptibles d'être intéressés par les métiers du tourisme (spécificité de ces emplois),
• Orienter les postes saisonniers vers la pluriactivité,
• Cibler les emplois d'été qui pourraient convenir aux étudiants,

SES PROJETS :

• Les jeunes demandent que soit reconduite la réunion "Echanges avec la commission emplois" pendant les vacances scolaires de février à MONTRICHER :
- Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres ;
• Renouveler la démarche "Rencontres avec les employeurs des Karellis" car fort potentiel d'emplois,
• Visiter l'Usine INVENSIL de MONTRICHER,
• Diffuser nos actions par voie d'affichage et dans le bulletin municipal.

SE FAIRE CONNAÎTRE POUR AVANCER DANS NOS PROJETS

RÉSULTAT ENQUÊTES DE SATISFACTION - HIVER 2000/2001- CUMUL

Nombre de questionnaires	7905	taux
Nombre de retours	3945	49,91 %

	Rappel 2000	Satisfaits*	Insatisfaits*	Non renseigné
ANIMATION DU FORUM	95 %	2675 93 %	191 7 %	1079 27 %
RADIO K		174 77 %	52 23 %	3719 94 %
ECOLE DE SKI	94 %	2347 94 %	150 6 %	1448 37 %
REMONTÉES MÉCANIQUES ET PISTES	94 %	3477 95 %	177 5 %	291 7 %
INTERSPORT LOCATION SKI	92 %	3111 92 %	257 8 %	577 15 %
INTERSPORT VÊTEMENTS/MATÉRIEL	96 %	2336 97 %	84 3 %	1525 39 %
SUPÉRETTE ÉTOILE DES ALPES	93 %	2528 94 %	167 6 %	1250 32 %
TABAC-PRESSE	96 %	2749 98 %	54 2 %	1142 29 %
MAGASIN LA VORDACHE	94 %	1865 95 %	107 5 %	1973 50 %
MAGASIN LE PANIER SAVOYARD	96 %	1634 94 %	103 6 %	2208 56 %
BAR RESTAURANT D'ALTITUDE	90 %	1249 92 %	106 8 %	2590 66 %
RESTAURANT LA PIERRE CHAUDE	94 %	862 92 %	73 8 %	3010 76 %
RESTAURANT LE MÉLÈZE	89 %	1065 86 %	173 14 %	2707 69 %
DISCOTHÈQUE LE ROCAMBOLE	88 %	563 91 %	53 9 %	3329 84 %
CINÉMA	97 %	1548 97 %	53 3 %	2344 59 %
OFFICE DE TOURISME	97 %	1841 97 %	48 3 %	2056 52 %
CENTRE MÉDICAL	92 %	1415 93 %	106 7 %	2424 61 %
ENVIRONNEMENT/SIGNALÉTIQUE	95 %	2458 95 %	133 5 %	1354 34 %
ROUTE D'ACCÈS/STATIONNEMENT	82 %	2348 87 %	351 13 %	1246 32 %
BUS LIAISON GARE SNCF	89 %	852 89 %	106 11 %	2987 76 %
SÉJOUR	93 %	3147 99 %	30 1 %	768 19 %

RÉSULTAT ENQUÊTES QUALITÉ - ÉTÉ 2001

Nombre de questionnaires	1528
Taux de retour	66 %

	Renseignés	Satisfaits	Insatisfaits	Rappel 2000 Insatisfaits
MAGASIN INTERSPORT	57 %	96 %	4 %	5 %
SUPÉRETTE ÉTOILE DES ALPES	60 %	87 %	13 %	13 %
TABAC-PRESSE	62 %	99 %	1 %	5 %
MAGASIN LA VORDACHE	39 %	94 %	6 %	12 %
MAGASIN LE PANIER SAVOYARD	38 %	95 %	5 %	7 %
RESTAURANT LA PIERRE CHAUDE	22 %	96 %	4 %	7 %
SNACK BAR LES COLONNES	20 %	85 %	15 %	10 %
DISCOTHÈQUE LE ROCAMBOLE	17 %	91 %	9 %	12 %
CINÉMA	37 %	97 %	3 %	5 %
ANIMATION DU FORUM	53 %	97 %	3 %	5 %
ACCOMPAGNEMENT MONTAGNE	30 %	98 %	2 %	3 %
ACTIVITÉS SPORTIVES	42 %	97 %	3 %	4 %
OFFICE DE TOURISME	61 %	97 %	3 %	2 %
CENTRE MÉDICAL	27 %	91 %	9 %	6 %
ENVIRONNEMENT	58 %	98 %	2 %	1 %
ROUTE D'ACCÈS/STATIONNEMENT	61 %	90 %	10 %	11 %
SÉJOUR	43 %	95 %	5 %	6 %

Annexe 5

ÉVOLUTION DE NOMBRE DE JOURNÉES VACANCES SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

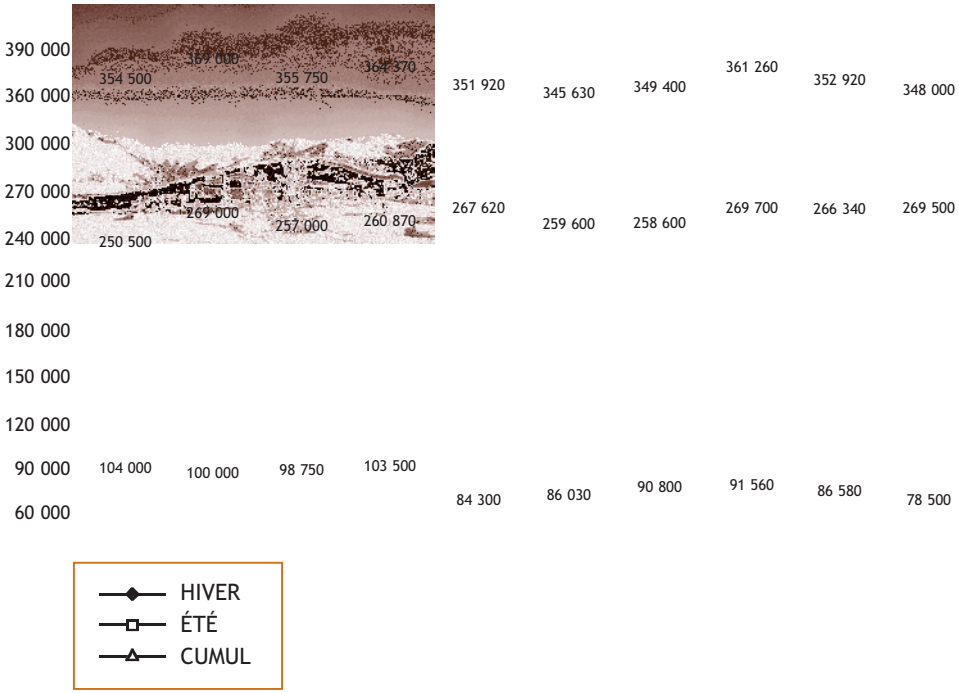

Annexe 6

Le Club des Sports compte 61 enfants nés entre 1995 pour les plus jeunes et 1981 pour le plus âgé, dans les deux sections fond et alpin. Cela représente 40 familles.
Ces jeunes sont encadrés pendant la saison d'hiver par 5 moniteurs issus de l'école de ski des Karellis. Le budget de notre association se monte à 650 KF.

Section Fond

Poussin : Antoine TETAZ gagne au niveau Savoie et plusieurs courses Distict Maurienne
Benjamins : Lana ALBRIEUX - championne de Savoie 2001
Pierre GUDDON - champion de Savoie 2001
Minimes : Marine TETAZ - plusieurs podiums dans sa saison (bonne prestation)
Cadets : Marc-Antoine PASQUIER gagne une Coupe de France et se classe 3ème au circuit France.

Nous pouvons également noter Cyril BOCH (minime, 2ème au Circuit Savoie) et Louis DESCHAMPS, Marine TETAZ, Cyril BOCH sélectionnés au Comité Saison 2001/2002.

Section Alpin

Catégorie Microbe : Pas suffisamment de courses pour un classement officiel, néanmoins notre Club se positionne très bien dans le secteur Maurienne (rendez-vous en 2002).

Poussin-Poussines : De très bon résultats avec Morgan ALBRIEUX - Frédéric COUTAZ - Charlène VERNEY - Julie MAGNIN. Régulièrement dans les 6 premiers, les autres du groupe ne sont pas très loin, et nous comptons sur eux pour cette nouvelle saison.

Benjamins-Benjamines : Cette catégorie commence par une sérieuse sélection. déjà ils font partis des grands, et nous ne pouvons que nous en féliciter.
Trois de nos jeunes compétiteurs : Jean-Baptiste CHATEL, Florence MAGNIN, Laure PASQUIER nous ont émerveillé tout au long de cette saison.
Pour conclure avec une championne de France en Géant au Coq d'Or : Florence MAGNIN et une Championne de France en finale parallèle au Coq d'Or avec PASQUIER Laure.
Nous les retrouverons la saison prochaine.

Minimes : Un très bon groupe également assez homogène, qui tient sa place au niveau régional et national (voire international)
Yann GIRARD et alexandre PASQUIER ont particulièrement bien représenté notre Club cette saison.
Yann GIRARD régulièrement dans les 3 premiers au circuit Maurienne et Savoie, est un élément support pour la saison 2002.
Alexandre PASQUIER s'adjuge régulièrement les premières et deuxièmes places dans sa catégorie et en particulier : Champion de Savoie en Slalom Spécial, 3ème à la finale des Championnats de France, 2ème aux Championnats d'Europe (Scarafiotti) et 1er aux Championnats du Monde UNSS (Championnat du Monde scolaire).

Cadets-Juniors-Séniors : Également une très bonne équipe représentant notre Club dans les grands prix (compétitions organisées par les différents Clubs de Sports de la Vallée), avec les 1ère - 2ème et 3ème places régulièrement.
Cette équipe est formée de : Julien GUEDDON - 2ème Junior, Cyril MONGELLAZ - 3ème Cadet, Émeric GIRARD, Thibaud GAUTARD, Romain CHOMAZ, Yann GIRARD, Florian CHATEL, et Alexandre PASQUIER.
Cette équipe sera renforcée avec les plus jeunes et nous lui demandons de veiller au bon fonctionnement de la prochaine saison.